

COMMUNE DE BASSAN
COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31/07/2018

Membres Présents :

A.BIOLA/D.AMADOR/MC.PINOL/B.JULIEN//E.DUCHESNE/C.PUECH/N.CERVERA/C.CHAZOULLE/J.PIQUEMAL/
S.RATIE/M.RASCOL/G.CAUSSIDERY/C.VINDRINET/M.SANCHEZ

Membres absents excusés :

C.CHABRAT/V.CANALS/M.PAGET/S.AMIGO (procuration donnée à D.AMADOR)/L.MANTION (procuration donnée à B.JULIEN)

Secrétaire de Séance : D.AMADOR

Approbation à l'unanimité de compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 05-06-2018

Approbation à l'unanimité de l'ajout à l'ordre du jour de deux points :

- Redevance occupation du domaine public pour les marchés de producteurs

FINANCES :

1- DM N° 4:

Virement de Crédits en section d'investissement pour financement des petits lits du dortoir de la maternelle.

2- Prêts Caisse d'Epargne pour le financement des travaux de requalification de la RD 39 Grand'Rue Chemin Neuf :

Approbation à l'unanimité de deux prêts de la Caisse d'Epargne pour le financement des travaux de requalification de la RD 39 Grand'Rue Chemin Neuf :

- Un prêt de 250 000.00 € à taux fixe de 2.08 % sur 25 ans
- Un prêt relais FCTVA de 80 000.00 € au taux de 0.79 % sur 3 ans

3- Approbation du rapport de la CLETC :

Approbation à l'unanimité du rapport de la CLETC du 5 Juillet 2018 qui fixe le montant des attributions de compensation pour chaque commune de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée pour l'année 2018

MARCHES PUBLICS :

1- MAPA N° 03-2018 : Prestations de nettoyage des bâtiments communaux :

Approbation à l'unanimité du choix de l'entreprise LANGUEDOC SUD ALPES PROPLETE, dont le siège social est à GAP (Hautes Alpes), pour un montant total du marché HT de :
12 035.00 € H.T soit 14 442.70 € T.T.C pour le nettoyage de la Salle des Fêtes et de la Halle aux Sports à compter du 01-09-2018.

Contrat de prestations de service signé pour quatre ans avec reconduction expresse chaque année

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31-07-2018 (SUITE N°1)

2-MAPA N° 04-2018 : Réfection de la toiture de la Maison sise 2 place de la République :

Approbation à l'unanimité du choix de l'entreprise SARL BASSANAISE pour les travaux de réfection de la toiture de la Maisons sise 2 place de la République pour un montant des prestations de 23 482.00 € H.T soit 28 178.00 € T.T.C. dans le cadre du Projet de Requalification du Centre Historique de la Commune.

3 – MAPA N° 05-2018 : Travaux de requalification de la RD 39 : Grand'Rue Chemin Neuf :

Approbation à l'unanimité du choix du groupement d'entreprises EIFFAGE/TPSM dans le cadre du marché de travaux pour la requalification de la RD 39 Grand'Rue Chemin Neuf pour une montant total du Marché de : 578 703.28 € H.T :

Tranche ferme : 546 962. 83 €

Tranche conditionnelle : 31 740.45 €

4- MAPA N° 06-2018 : Mission SPS requalification de la RD 39 : Grand'Rue Chemin Neuf :

Approbation à l'unanimité du choix de l'entreprise TECHNIBAT pour un montant total du marché de : 3 410.00 € H.T soit 4 092 € T.T.C

RESSOURCES HUMAINES :

2 – Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet :

Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet aux services scolaires à compter du 01-09-2018.

3 – Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe TNC à 32H/semaine :

Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe TNC à 32 H/semaine aux services scolaires à compter du 01-09-2018

5- Création d'un poste de vacataire à la cantine scolaire :

Pour renforcer ponctuellement le service de la cantine scolaire en cas d'absence d'un agent permanent ou d'un nombre trop important d'élèves fréquentant la cantine, création d'un poste de vacataire rémunéré au tarif horaire du SMIC en vigueur à raison de 2 heures par jour de remplacement avec 10 % de congés à compter de 01-09-2018.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31-07-2018 (SUITE N°2)

PROJETS :

1-Acquisition de la parcelle AN N° 110 :

Approbation à l'unanimité des termes de la promesse synallagmatique de vente entre la Commune de BASSAN et Monsieur Louis CAUSSEL pour l'acquisition par la Commune de la maison sise 2 place du presbytère cadastrée section AN N° 110 au prix de 16 500.00 €.

Cette acquisition s'inscrit dans le projet de requalification du centre historique de la Commune.

CONVENTIONS :

1-Approbation de la Convention de concours financier dans le cadre du FAEC pour la requalification de la RD 39 : Grand'Rue Chemin Neuf :

Approbation à l'unanimité de la convention de concours financier dans le cadre du FAEC entre la Commune et le CABM pour la requalification de la RD 39 : Grand'Rue Chemin neuf.

Le montant de l'aide attribué à la commune pour son projet FAEC est de **284 184,45 € € HT.**

2-Approbation de la convention de chantiers d'insertion :

Approbation à l'unanimité de la convention de chantiers d'insertion entre la Commune et l'Association PASSERLLES INSERTION pour des travaux de canalisations et d'ouvrages de réception du pluvial avenue de SERVIAN.

Le montant de la participation de la Commune de 2815.00 € pour la main d'œuvre (la commune prend directement à sa charge les frais de fournitures pour le chantier d'insertion).

3-Adhésion à l'agence technique départementale :

Approbation à l'unanimité de l'adhésion de la Commune à l'agence technique départementale : Hérault Ingénierie pour une cotisation de 594.30 €.

4-Approbation du contrat de bail professionnel avec BONNEL Sébastien, orthophoniste :

Approbation à l'unanimité des termes du contrat de bail professionnel avec Monsieur BONNEL Sébastien, orthophoniste à compter du 22 octobre 2018

Le local professionnel est constitué d'une partie de la cellule commerciale C3S en RDC de 15.80 m² de l'immeuble MARSYAS sud auquel s'ajoute 15.09 m² de parties communes (Salle d'attente WC) répartis au prorata de la superficie de chacun des locaux professionnels de la cellule C3 (19.92 m² et 20.39m²).

Le montant mensuel du loyer est fixé à 220.00 € pour une durée de 6 ans, révisable en fonction de l'indice de références des activités tertiaires. A l'issue de cette période, le bail sera reconduit pour la même durée. En sus du montant du loyer, il sera demandé une provision pour charges (électricité, ordures ménagères, maintenance de la climatisation, frais de copropriété) de 40 € par mois. Une régularisation sera effectuée chaque année au vu des coûts réels de ces charges.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31-07-2018 (SUITE n°3)

5 – Convention vides-greniers :

Approbation à l'unanimité des termes du renouvellement de la convention entre la Commune et Monsieur Franck GIRBEAU pour l'organisation de vides-greniers sur la Commune de BASSAN chaque deuxième dimanche du mois avec trois nocturnes pendant la période estivale.

La convention est reconduite du 01-07-2021 au 30-06-2019. Le montant de la redevance d'occupation du domaine public est fixé à 2 € par exposant.

FESTIVITES :

1-Marchés de producteurs de Pays :

Fixation du droit de place pour les producteurs installés lors de trois marchés de producteurs des 6 et 20 juillet et du 3 août 2018 : 24 € (vingt-quatre euros pour les trois marchés).

QUESTIONS DIVERSES :

Dates des Conseils Municipaux de Septembre et Octobre 2018 :

Les Jeudis 13 Septembre et 18 Octobre

-

Les Membres Présents

Le Maire : Alain BIOLA